

La référence n'est pas à l'index (St Thomas aujourd'hui)

Roland Houde

Volume 6, numéro 2, octobre 1979

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/203125ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/203125ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société de philosophie du Québec

ISSN

0316-2923 (imprimé)

1492-1391 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Houde, R. (1979). La référence n'est pas à l'index (St Thomas aujourd'hui). *Philosophiques*, 6(2), 341–346. <https://doi.org/10.7202/203125ar>

INTERVENTIONS

LA RÉFÉRENCE N'EST PAS À L'INDEX

(St Thomas aujourd'hui)¹

par Roland Houde

« Dans un pays qui n'a pas été dit, et que nous aimons secrètement parce qu'il est pavoisé de silence, la moindre page des aînés ressemble à ces petites coupes en forêt que pratiquaient les ancêtres qui n'avaient que ce moyen de s'appropriier la patrie. »

Fernand Dumont, préface à *Ces Choses qui nous arrivent*, par André Laurendeau, Montréal, H.M.H., 1970, p. XII.

L'oubli est une récréation que la postérité s'accorde périodiquement. Il faut donc savoir gré aux institutions en général et à la Société de philosophie de Montréal en particulier de nous rappeler de vacances à intervalles réguliers et de nous fournir l'occasion encore une fois d'aller vers le passé de la philosophie au Québec.

L'invitation faite et acceptée, plusieurs projets d'études et de recherche m'attiraient pour diverses raisons. Comment, par exemple, ne pas se souvenir que cette année marque le

1. Ceux qui seraient tentés d'analyser l'« aujourd'hui » dans le thème du Colloque de la Société de philosophie de l'U. de M. où ce texte fut présenté (« Saint Thomas aujourd'hui », 6 mars 1979) feraient bien de tenir compte du dossier préparé par le mauricien Benoît Garceau en 1974 (« Les Études thomistes . . . », *Église et théologie* vol. 5, n° 2, p. 275-310), aussi bien que du tableau situationnel du torontois Anton C. Pegis « . . . St-Thomas Aquinas in 1974 » (*Id.*, p. 137-53). Et pour ce radicalisme de la « crise » philosophique d'hier et d'aujourd'hui au Québec : *Deux Prêtres en colère*, Éd. du Jour, 1968, p. 90-3, qui, pour régler leurs rapports impossibles avec Dieu ou avec le Diable, cherchent à remplacer un certain impérialisme philosophique à l'édification duquel, lors d'une précédente colère, ils ont largement contribué, par un nouvel impérialisme sociologique.

centenaire d'*Aeterni Patris* de Léon XIII, cette encyclique magistrale du 4 août 1879 qui restera dans le Bullaire des papes comme le document imposant la philosophie et la théologie selon les méthodes de Thomas d'Aquin aux académies, séminaires et universités catholiques ?

Comment ne pas se souvenir des lettres apostoliques du 25 octobre 1879 qui instituaient l'*Académie (pontificale) de saint Thomas d'Aquin*, alors que Léon XIII étend ou universalise ainsi son dessein de jeune évêque de Pérouse en 1858 : établir, dans la capitale de l'Ombrie, la première académie de saint Thomas dans le but de « promouvoir l'étude et l'intelligence des doctrines catholiques, tant en philosophie qu'en théologie, d'après la méthode de saint Thomas » ? Effectivement en 1871, cette académie était fondée et elle a eu dès lors des imitateurs. En 1874, l'Académie de Pérouse reçut une nouvelle impulsion : le sixième centenaire de la mort de Thomas. À cette occasion, Mgr Pecci fit paraître le premier volume des actes ou délibérations du nouvel institut.

Alors qu'ici, à St-Hyacinthe, dans le même esprit, se déroulait un *Entretien sur St-Thomas d'Aquin à l'occasion du sixième centenaire célébré en son honneur* (St-Hyacinthe, 45 p.), le 4 mars 1874. Modestes et honnêtes, les auteurs de ce tribut à la mémoire du grand docteur nous informent que ce travail « fait avec précipitation à cause du manque de temps, n'était pas destiné à la presse . . . » Ils nous informent également sur le fonctionnement de l'obédience ou de l'obéissance à l'intérieur d'une orthodoxie :

« . . . on a refusé de le publier malgré les instances qui ont été faites à cet égard. Mais une lettre de Rome a fait connaître que le P. Zigliara, Préfet des Études du Collège de St. Thomas, demandait que cette composition lui fut envoyée, parce que l'on voulait recueillir tout ce qui a été écrit ou prononcé à l'occasion de cette solennité en l'honneur du Docteur Angélique : l'expression de ce désir a déterminé la publication de cet entretien, malgré le peu de valeur que lui attachent ses auteurs. »

Comment ne pas se souvenir également du *Motu proprio* du 18 janvier 1880 réglant les conditions de l'édition *Léonine* des *Oeuvres* de Thomas d'Aquin à la suite et dans le

prolongement des efforts incomplets de Pie V (éd. Piana) en 1570 et en bien des points incorrects, comme le démontra Garcia en 1662, ou de Côme Morelles en 1660, de De Rubeis en 1745 ?

Ou encore, me disais-je, pourquoi ne pas essayer de comprendre ou de mesurer l'influence toujours indirecte du thomisme au Québec pendant les années '30-'50 ? Influence indirecte dans les si nombreuses et imposantes publications ou recherches sur Claudel. Ou dans l'utilisation des œuvres de Maritain ou de Gilson. Jusqu'à tout récemment encore, pour Maritain, dans la production de Serge Robert : *La logique*, son histoire, ses fondements (Le Préambule, 1978) ; et pour Gilson, dans les *Projections libérantes* de Borduas : « Je lutte contre l'influence de Gilson . . . » !

N'y aurait-il pas lieu également d'ouvrir le dossier de cette controverse internationale déclenchée par Charles de Koninck contre Jacques Maritain ? Controverse paradoxale à l'intérieur d'une orthodoxie dont il ne restera peut-être qu'une trace, qu'une représentation au Québec : celle de Guy Sylvestre (alias Jean Bruneau) dans *Amours, délices et orgues* (Institut Littéraire du Québec, 1953) ; cette caricature ou pastiche de la dissertation scolastique (p. 79-83) : « Quiddité de l'alcoolisme »,

« Ces pages sont extraites de *De la primauté de la tempérance contre les alcooliques*, ouvrage écrit par le distingué doyen de Laval pour défendre la bière contre les attaques de Jacques Maritain, partisan du vin. L'ouvrage comporte une préface du regretté cardinal Citévieille. »

Par ailleurs, j'ai été fortement tenté d'analyser avec vous et pour nous le chapitre XIX de l'œuvre de Pierre Elliot Trudeau, *Les Cheminements de la Politique* (Éd. du Jour, 1970), chapitre intitulé « Saint Thomas d'accord avec Karl Marx » (p. 131-136). Mais je me suis vite ravisé quand je me suis aperçu qu'il s'agissait de Morus.

Finalement j'ai opté pour l'Académie canadienne Saint-Thomas d'Aquin afin de répondre de façon positive et brève, en noircissant du papier et non des personnes, à l'invitation faite par le chroniqueur Jean-Paul Brodeur de décortiquer

l'acte mortuaire d'une *Académie* spécialisée ou scientifique née au Québec, mais se déployant pour le bénéfice du Canada entier, à l'époque même de l'instauration des sociétés savantes, soit peu après 1925.

En effet, soyons bref et juste à la fois. De quoi s'agit-il ? Dans la revue *Philosophiques* (vol. III, n° 2, octobre 1976), aux pages 211-213, J.-P. Brodeur prend sur lui de décrire les *Actes* de l'Académie canadienne Saint-Thomas d'Aquin et de nous renseigner sur cet organisme. Rappelons-le avec lui, organisme fondé à Québec par le cardinal du lieu, le dominicain Rouleau, le 16 janvier 1930 (p. 211).

Avec beaucoup d'effort, M. Brodeur collige les tomes ou volumes reproduisant les délibérations des treize sessions annuelles de 1930 à 1943 inclusivement (p. 211, note 2 et p. 212, note 3). Dans le corps de la page 211, il affirme :

« De façon plus précise, la matière de mon étude (Orthodoxie en philosophie) a été exclusivement puisée dans onze [sic] volumes récemment acquis par la bibliothèque de l'U.Q.A.M. »

Un peu plus loin (p. 212, lignes 2 et 3), il déclare : « Je ne sais si l'Académie se réunit à nouveau au-delà de 1943. » Ce doute est accentué par une note infrapaginale où M. Brodeur nous signale que

« Les archives de l'Université d'Ottawa possèdent un exemplaire du programme des communications présentées à la quinzième session de l'Académie ; cette session s'est tenue à l'Université d'Ottawa, les 3 et 4 novembre 1945, sous la présidence de l'archevêque d'Ottawa, Monseigneur A. Vachon. Cette quinzième session a dû être précédée d'une quatorzième session, en 1944. Je n'ai pas trouvé d'autres indications de la poursuite publique des travaux de l'Académie canadienne Saint-Thomas d'Aquin au-delà de 1945. Je n'ai pas, non plus, trouvé de volumes colligeant les textes des communications présentées aux sessions de 1944 et de 1945. »

M. Brodeur termine cette note ainsi :

« Des témoins de cette époque pourront sans doute nous éclairer sur le sort de l'Académie thomiste après 1945. Je ne connais malheureusement aucune de ces personnes. »

Essayons donc d'éclairer notre collègue et la postérité à l'aide de documents publics disponibles. À commencer par les *Actes* eux-mêmes.

Dans le dernier volume des délibérations de l'Académie canadienne Saint-Thomas d'Aquin (reproduisant les études présentées à la douzième session de 1942 ainsi qu'à la treizième session de 1943), volume publié en 1945 — *neuvième* et dernier volume de la série ou collection — nous pouvons lire, à l'intérieur de l'« Éloge de Mgr Louis-Adolphe Pâquet » (mort le 24 février 1942), préparé par le nouveau président de l'Académie, le chanoine Cyrille Gagnon de Québec, nous pouvons lire, dis-je, ce qui suit :

« Enfin, pour dire tout son mérite, ajoutons qu'il prit à sa charge la publication des huit premiers volumes de nos Sessions ; ne voulant pas, dans sa délicatesse, demander aux membres de délier les cordons de leur bourse, chaque année il ouvrait la sienne et soldait les comptes. »

C'est assez clair. De plus, de par la constitution de l'organisme, le secrétaire devait toujours être un dominicain, en l'occurrence le doyen-dominicain Ceslas Forest. Or, ceux qui doivent savoir, savent que ses « Mémoires » furent en partie édités et présentés également dans *Philosophiques*. Depuis ce temps, envers et contre tout et tous, nous y pouvons lire que « les études présentées aux treize premières sessions furent publiées, grâce à Mgr Pâquet, (*sic*) en neuf volumes » !

Voilà donc pour une question de détail qui n'aurait jamais dû faire problème. Passons à l'autre difficulté. Souvenons-nous que le Père Forest, o.p., a cru bon de noter, dans ses « Mémoires », qu'en 1929

« . . . à la suggestion de Mgr Paquet (*sic*) le Cardinal Rouleau fonda l'Académie canadienne S.-Thomas d'Aquin sur le modèle de l'Académie romaine du même nom. La première session eut lieu en 1930.

Le P. Villeneuve, le futur cardinal, avait eu vent de cette fondation et s'était empressé de fonder quelque chose d'équivalent à Ottawa. Le cardinal Rouleau dut donc antidater sa fondation. Celle du P. Villeneuve devint la Société de Philosophie de l'Université d'Ottawa. »

Nous pouvons alors facilement nous imaginer, toute onctuosité cléricale mise à part, que les O.M.I. d'Ottawa tentèrent de faire perdurer cette Académie, pour ne pas dire en prendre le contrôle. Imagination mise de côté, il s'agit alors de se souvenir que *Le Droit* d'Ottawa est la propriété des Oblats et de comprendre qu'une vérification de ce lieu s'impose coûte que coûte. Et effectivement, nous pouvons y trouver, dans la livraison du 10 octobre 1946, un rapport intitulé « À l'Académie canadienne Saint-Thomas d'Aquin » et signé par Eugène Marcotte, o.m.i. En plus de nous confirmer l'éclatement des structures, l'élargissement des sections et des intérêts, nous y apprenons que le R.P. Georges Simard, o.m.i. (1878-1956), fut l'organisateur principal de cette « reprise » d'activités philosophiques institutionnelles. Mais pour le P. Simard, c'était une continuité, car tout en étant membre régulier de l'Académie dès sa formation, il fut également premier président de la Société thomiste d'Ottawa et rendit compte de la première réunion de cette dernière dans *Le Droit*, 10 février 1930, de la deuxième réunion annuelle également dans *Le Droit* du 20 avril 1931, de la première séance de la troisième année, le 16 novembre 1931. N'y aurait-il pas lieu de s'imaginer que ces deux sociétés distinctes au départ pensèrent s'unir un jour à Ottawa ?

Il est temps de conclure. Me plaçant uniquement sous l'angle de l'histoire littéraire ou textuelle de la philosophie québécoise, je constate que certains philosophes — ou professeurs de philosophie — sont si bien établis dans leur foi — ou leur fonction — qu'ils sont capables de retourner à leur profit jusqu'au verdict de l'évidence.

J'ai voulu décrire le dehors d'un phénomène. Pouvons-nous l'explorer du dedans ?

Université du Québec à Trois-Rivières